

Livret du candidat Épreuve ponctuelle facultative CAP DANSE

En référence au Bo N°31 du 30-07-2020, les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal s'organisent de la façon suivante

Le jury invite les candidat.e.s à se préparer :

☞ Les candidat.e.s peuvent s'appuyer sur différents styles de danse (classique, contemporain, hip-hop...) à condition qu'ils soient au service du propos artistique.

☞ Les candidat.e.s doivent écrire la danse : Une culture danse peut aider à modéliser la phase d'écriture de la composition chorégraphique et de la transformation, notamment en jouant sur les procédés de composition ou les composantes du mouvement (espace, temps, énergie)

Ponctualité : Les candidats doivent se présenter au jour et heure indiqués sur la convocation. Il est rappelé qu'un appel nominatif des candidats convoqués aux épreuves obligatoires ponctuelles d'EPS est réalisé par le coordonnateur du jury avant le début des prestations physiques. Cependant, le chef de centre peut, **à titre exceptionnel**, lorsque le retard est lié à un évènement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à composer **au plus tard une heure après le début de l'épreuve.**

I – DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

☞ L'épreuve est composée de la façon suivante :

- 1) Lors de l'accueil des candidats, le jury constitue l'ordre de passage. Il précise le déroulement de l'épreuve et vérifie tous les supports musicaux. La musique du candidat, si elle existe, est transmise par clé USB. La durée du montage ne dépassera pas le temps imparti.
- 2) Le candidat dispose d'un temps de préparation de **15 à 20'**, pendant lequel il sera observé par le jury.
- 3) La présentation d'une composition chorégraphique **individuelle** préparée par le candidat en amont qui doit durer entre **1'30 et 2'**.

II – CONDITIONS DE L'ÉPREUVE

- **La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.**
☞ Possibilité de proposer un costume en lien avec la composition chorégraphique. ☞ Attention danser en chaussettes est interdit par mesure de sécurité/ chaussures tolérées si adaptées à l'usage sur tapis de scène ou parquet.
- Dimension de l'espace scénique : **8 mètres sur 10 mètres** (salle de danse ou gymnase).
- Épreuve interdite au public (seuls les jurys et les autres candidats assistent à la totalité de l'épreuve).
- Les accessoires sont autorisés mais **l'utilisation d'eau, sable, farine, confettis...feu est INTERDITE !** La scène doit être propre après le passage de chaque candidat.
- Le temps de montage et de démontage d'un éventuel décor ne doit pas dépasser 1 min.
- Des vestiaires sont à disposition pour se changer
- Support musical : sur clé USB MP3 OU WAVE (seul le fichier comprenant la musique devra être sur la clé)

Attention : Les téléphones portables seront récupérés à l'arrivée au moment de l'appel, et restitués à la fin de l'épreuve (en même temps que la carte d'identité, les convocations, et la clé USB), ils doivent être éteints pendant toute la durée de l'épreuve. Aucun contact avec l'extérieur ou entre les candidats n'est autorisé. Le téléphone portable n'étant pas autorisé dans la salle d'examen, **il ne pourra en aucun cas servir de support pour la diffusion du montage musical.**


Afin d'orienter la lecture du jury, une fiche de présentation de votre composition chorégraphique vous sera proposée, elle n'est pas obligatoire et ne sera pas notée.

III PRINCIPE DE L'ÉVALUATION

- **AFLP 1** : S'engager devant des spectateurs ou des juges pour produire ou reproduire des formes corporelles maîtrisées au service d'une intention.
- **AFLP 2** : Utiliser des techniques efficaces pour enrichir sa motricité, la rendre plus originale, plus efficace au service de la prestation prévue.
- **AFLP 3** : Se préparer pour présenter une prestation complète, maîtrisée et sécurisée à une échéance donnée.
- **AFLP 4** : Prévoir et mémoriser le déroulement des temps forts et des temps faibles de sa prestation pour la réaliser dans son intégralité en restant concentré.

EVALUATION sur 20 POINTS

Texte de référence : [annexe 2 de la circulaire du 17/07/2020](#)

Sur 8 points	Produire et reproduire des formes corporelles au service d'une intention	Engagement moteur / 4 points
		Qualité de l'interprétation /4 points
Sur 6 points	Enrichir et construire son projet	Construction du projet / 2 points
		Formes corporelles et exploitation des paramètres du mouvement/ 4 points
Sur 3 points	Se préparer à la présentation de sa prestation	
Sur 3 points	Gestion de la mémorisation et de la concentration	
 Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations dépassant 10 secondes (en + ou en -) l'exigence de 1'30 à 2'		

Annexe :

ÉPREUVE PONCTUELLE OBLIGATOIRE D'EPS – DANSE

Session 2021

FICHE DE PRÉSENTATION DE LA CHOREGRAPHIE

Afin d'orienter la lecture du jury, cette fiche de présentation de votre composition chorégraphique vous est proposée, elle n'est pas obligatoire et ne sera pas notée.

Nom de l'élève :

TITRE DE LA CHOREGRAPHIE (facultatif) :

SI SUPPORT SONORE CHOISI (titre et références) :

Quel est votre projet chorégraphique et artistique ?

Comment avez-vous composé votre chorégraphie ?

Fiche Candidat(e) CAP DANSE 2021

Nom :

Prénom :

Sur 8 points N1 : /8	Produire et reproduire des formes corporelles au service d'une intention	Engagement moteur / 4 points
		Qualité de l'interprétation /4 points
Sur 6 points N2 : /6	Enrichir et construire son projet	Construction du projet / 2 points
		Formes corporelles et exploitation des paramètres du mouvement/ 4 points
Sur 3 points N3 : /3	Se préparer à la présentation de sa prestation	
Sur 3 points N4 : /3	Gestion de la mémorisation et de la concentration	
⚠ Une pénalité de 1 point est attribuée aux prestations dépassant 10 secondes (en + ou en -) l'exigence de 1'30 à 2'		
Note Finale : N1+N2+N3+N4 :/20		

Signature des jurys :